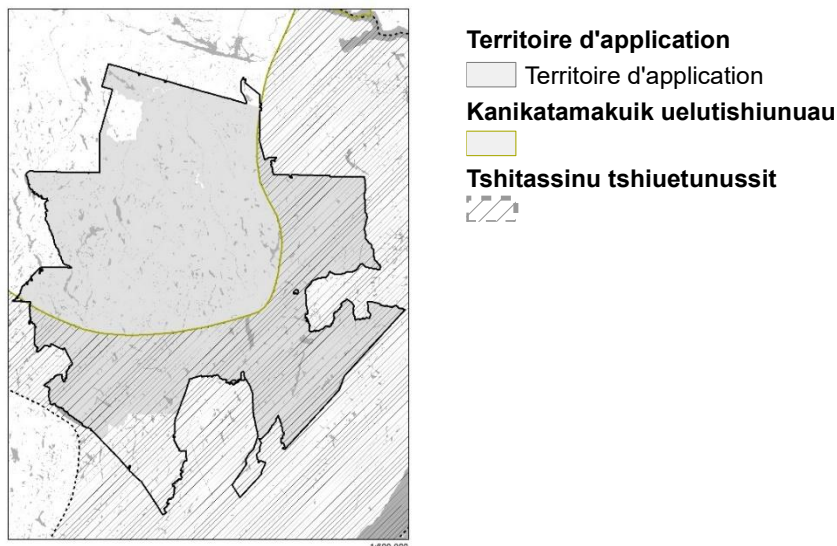


CERTIFICAT D'OCCUPATION PERMANENTE DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES

La direction Droits et protection du territoire avise les Pekuakamiulnuatsh que la période de réception des demandes pour un certificat d'occupation permanente dans la réserve faunique des Laurentides s'amorcera le **27 shetan-pishim^u (juillet) 2026**. Située à l'intérieur de Tshitassinu, cette réserve fait l'objet des présentes modalités d'occupation. La période de dépôt des demandes demeurera ouverte jusqu'à la mise en œuvre d'un nouveau cadre d'attribution. Les modalités en vigueur peuvent être consultées sur le site Web mashteuiatsh.ca.

Nous rappelons que les demandeurs doivent se conformer aux modalités d'attribution des certificats d'occupation permanente dans la réserve faunique des Laurentides ainsi qu'à toute loi, règlement ou encadrement applicable aux Pekuakamiulnuatsh, notamment : *Code d'occupation et d'utilisation de Tshitassinu*, *Plan transitoire d'occupation de Tshitassinu* et *Code de pratique sur les prélèvements fauniques*.

Pour plus amples renseignements ou pour prendre rendez-vous, veuillez communiquer au 418 275-5386, poste 1480 ou par courriel [dpt@mashteuiatsh.ca].



Tipelitamuna kie katshishpeuatekanitsh natuhu-assi
Droits et protection du territoire

AFFICHÉ LE 23 JUILLET 2026